



VILLE DE MELUN

Affiché le : 16/12/2022

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 08/12/22 s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis VOGEL, **Maire**

Monsieur Kadir MEBAREK, Madame Marie-Hélène GRANGE, Monsieur Henri MELLIER, Monsieur Noël BOURSIN, Madame Brigitte TIXIER, Madame Catherine STENTELAIRE (à partir du point n° 9), Monsieur Christopher DOMBA, Madame Monique CELLERIER, Monsieur Charles HUMBLLOT, Madame Aude ROUFFET, **Adjoints**

Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Monsieur Michel ROBERT, Monsieur Gilles RAVAUDET, Madame Pascale GOMES, Madame Odile RAZE, Monsieur Baytir THIAW, Monsieur Olivier PELLETIER, Madame Sylvie BORDEAUX, Monsieur Guillaume DEZERT, Madame Semra KILIC, Monsieur Emmanuel ADJOUADI, Madame Angélique DEHIMI, Madame Céline GILLIER (à partir du point n° 9), Monsieur Arnaud SAINT-MARTIN, Madame Cécile PRIM, Madame Catherine ASDRUBAL, Monsieur Philippe MARTIN, Monsieur Michaël GUION, Madame Ségolène DURAND, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS :

Monsieur Mourad SALAH, Monsieur Mohammed HADBI, Madame Bénédicte MONVILLE, Madame Céline GILLIER (jusqu'au point n° 8 inclus), Monsieur Eric TORTILLON, Monsieur Jason DEVOGHELAERE

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Liesse DUPUY a donné pouvoir à Monsieur Louis VOGEL, Monsieur Mathieu DUCHESNE a donné pouvoir à Madame Odile RAZE, Madame Catherine STENTELAIRE a donné pouvoir à Monsieur Henri MELLIER (jusqu'au point n° 8 inclus), Madame Aude LUQUET a donné pouvoir à Monsieur Charles HUMBLLOT, Monsieur Giovanni RECCHIA a donné pouvoir à Monsieur Baytir THIAW, Madame Eliana VALENTE a donné pouvoir à Monsieur Kadir MEBAREK, Monsieur Khalid OBEIDI a donné pouvoir à Madame Sylvie BORDEAUX, Madame Hélène PAJOT a donné pouvoir à Monsieur Noël BOURSIN

SECRETARE :

Madame Brigitte Tixier

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame Brigitte Tixier en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Autorisé l'allocation en non valeur de titres à hauteur de 47 304.91 €.
- ✓ Autorisé l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2022 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette); autorisé l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice 2023 par les délibérations d'ouvertures d'Autorisations de Programme 2021 et 2022.
Précisé que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 lors de son adoption.
- ✓ Approuvé les projets proposés par la Ville dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- ✓ Approuvé le Rapport de présentation des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions des conditions de vie des melunais, au titre de l'exercice 2021.
- ✓ Approuvé le nouveau Règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.
- ✓ Approuvé la désignation des élus en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'écoles des établissements scolaires maternels et élémentaires publics de la Ville.
- ✓ Fixé les participations aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés du premier degré sous contrat d'association.
- ✓ Accepté le don de Monsieur Christopher Tandu de l'œuvre dont il est l'auteur, intitulée "Hommage à M. Denis MUKWEGE", afin qu'elle soit exposée au sein de l'école Denis Mukwege.
- ✓ Approuvé la Convention de cofinancement de l'ingénierie de projet dans le cadre de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination Urbaine du NPNRU "les Hauts de Melun" à conclure entre la Ville de Melun et Caisse des Dépôts et Consignations.

- ✓ Instauré à compter du 1^{er} janvier 2023 une gratuité d'accès aux collections permanentes (hors périodes d'exposition temporaire) aux habitants de Melun et de la CAMVS.
- ✓ Accepté les dons et le soutien financier de l'association "Les amis du Musée" à la Ville de Melun.
- ✓ Pris acte des 12 dates d'ouverture exceptionnelle pour 2023 et émis un avis favorable sur le calendrier d'ouverture dominicale des commerces de détail proposé par le Maire pour 2023.
- ✓ Pris acte du Rapport annuel d'activités et du Compte-rendu financier produits par la Société LOMBARD et GUERIN pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de Melun.
- ✓ Désigné un coordonnateur communal et des agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population 2023 et fixé leurs indemnités.
- ✓ Approuvé le contenu de la Convention Territoriale Globale pluri-communale entre la CAF, la CAMVS et les communes volontaires dont la Ville de Melun (2022-2026).
- ✓ Approuvé l'avenant n° 12 à la Convention de délégation de service public de production et de distribution de chaleur de la Ville de Melun.
- ✓ Approuvé le nouveau linéaire de voirie communale, d'une longueur de 92 997 mètres.
- ✓ Accordé une subvention de 50 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, soit 5 000 €, à Madame Mangholz pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé 12 rue Saint-Etienne.
- ✓ Approuvé l'acquisition auprès de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement, du local commercial situé sur la parcelle AV n° 74, sise 16 rue Saint-Etienne, d'une contenance totale de 84,7 m² au prix de 54 125,22 €.
- ✓ Approuvé l'adhésion de la Ville de Melun à la Fédération des élus des entreprises publiques locales ainsi que la dépense correspondante (4 500 €).
- ✓ Approuvé la modification de droit commun n° 6 du Plan Local d'Urbanisme.
- ✓ Approuvé la constitution et la composition de la Commission locale du site patrimonial remarquable de Melun.
- ✓ Acté l'acquisition de deux emprises sises 24 rue des Fabriques et 2-4 rue Jean Moulin appartenant à la SDC Les Villas Breton, d'une contenance de 21 m², au prix de 1 €.

- ✓ Délégué le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé dans le périmètre du centre-ville de la Commune aux organismes d'Habitation à Loyer Modéré pour favoriser la mixité sociale et contribuer à la revitalisation du centre-ville.
- ✓ Pris acte du Rapport d'activité et du Compte-rendu financier, année 2021, produits par la S.A.P.P. groupe INDIGO.
- ✓ Décidé de donner aux populations ukrainiennes vulnérables 10 groupes électrogènes d'une valeur de 12 024,05 € et 3 véhicules réformés appartenant à la Ville qui seront déposés auprès de l'association Aide médicale et caritative France-Ukraine.
- ✓ Créé un emploi de Chef de Police principal de 1ère classe.

✍ QUESTIONS ORALES ✍

1/ A propos de la fermeture du bassin extérieur de la piscine – Question de Madame Asdrubal

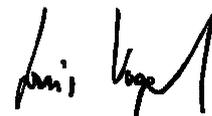
2/ A propos du toit d'une construction dans l'enceinte de l'école Jules Ferry – Question de Madame Bénédicte Monville

3/ A propos des travaux de l'école Beaugard

4/ A propos de la fermeture du local de l'Association Almont, Entraide et Partage (AAEP)

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Louis Vogel